



Commune du VERNET

22, rue de Cusset
03200 LE VERNET

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LE VERNET, sur convocation des élus et affichage en date du 28 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. AGUIAR Bernard, maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

Présents :

Madame, Monsieur: Bernard AGUIAR, Stéphanie BARD, Nadine DEMAY, Marc POUZET, Marc GENESTE, Jacky PARENTON, Marcel MATTOUG, Jacqueline BAPTISTE, Nadine LLOPIS, Gérard DELEUZE, Annie PERARD, Carole PEZRON, Thierry PRIEUR, Marie-Hélène CHANAL, Bernard FRELASTRE, Marc VOITELLIER.

Absents représentés :

- Alexis COUTIER (pouvoir à Stéphanie BARD),
- Jean-François DELMAS (pouvoir à Marc GENESTE)

Absents excusés:

- Isabelle PRIEUR,

Membres en exercice : 19 Membres

Présents : 16

Absents représentés : 2

Votants: 18

Secrétaires : Mme DEMAY et Mme BARD sont élues secrétaires de séance à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. Vichy Communauté : désignation du conseiller communautaire

1. Vichy Communauté : désignation du conseiller communautaire

Le conseil municipal, compte tenu du fait qu'une seule liste a été déposée et conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, a désigné à 16 voix pour et 4 abstentions:

- En qualité de conseiller communautaire : M. Bernard AGUIAR,
- En qualité de suppléant : Mme Jacqueline BAPTISTE.

Pour mémoire, la communauté d'agglomération Vichy Communauté est issue de la fusion de VVA et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise. Elle est constituée de 75 sièges répartis entre les 38 communes composant le nouvel EPCI fusionné.

La commune du Vernet perd ainsi un siège au sein de l'assemblée délibérante du nouvelle EPCI :

VICHY	20
CUSSET	10
BELLERIVE-SUR-ALLIER	6
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	2
CREUZIER-LE-VIEUX	2
SAINT-YORRE	2
ABREST	2
VENDAT	1
LE VERNET	1
SAINT-REMY-EN-ROLLAT	1
BRUGHEAS	1
HAUTERIVE	1
CREUZIER-LE-NEUF	1
ESPINASSE-VOZELLE	1
MAGNET	1
BILLY	1
BUSSET	1
MARIOL	1
CHARMEIL	1
SERBANNES	1
COGNAT-LYONNE	1
SEUILLET	1
BOST	1
ARFEUILLES	1
ARRONNES	1
CHÂTEL MONTAGNE	1
CHÂTELUS	1
FERRIÈRES SUR SICHON	1
LA CHABANNE	1
LA CHAPELLE	1
LA GUILLERMIE	1
LAPRUGNE	1
LAVOINE	1
LE MAYET DE MONTAGNE	1
MOLLES	1
NIZEROLLES	1
SAINT CLÉMENT	1
SAINT NICOLAS DES BIEFS	1

La séance est levée à 20h00